

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par

M. Marleix, Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Dive, M. Dubois, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 13

I. – À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« soumissionnaires »,

insérer les mots :

« dont la production est située dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 21, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Les Républicains propose d'introduire, dans les dispositions du présent projet de loi relatives à la commande publique, un critère d'origine géographique dans la sélection des offres, tendant à privilégier des entreprises situées et fabriquant leurs produits dans les pays de l'Union européenne, puisque le droit communautaire ne nous permet pas de privilégier les entreprises françaises.

Il s'agit d'une priorité au nom de la défense de notre souveraineté industrielle. Il semblerait en effet aberrant, par exemple, que le soutien aux véhicules électriques profite à des constructeurs chinois qui pratiquent un dumping social et environnemental, et dont les modes de production sont bien moins décarbonés qu'en Europe.

À l'instar d'autres pays qui n'hésitent pas, dans leurs marchés publics, à favoriser leurs entreprises nationales, et face à la concurrence redoutable que représente l'IRA américain pour l'économie française et européenne, il est ainsi proposé d'instaurer une sorte de « Buy European Act » pour accompagner la transition vers une industrie verte et décarbonée.